

LOCATION MOYENNE DURÉE Y avez-vous pensé ?

Loxam propose un contrat de location moyenne et longue durée baptisé « Minilease », qui allie le confort de la propriété à la souplesse de la location. Une solution qui séduit de plus en plus d'entreprises.

En matière de gestion de matériel, les alternatives qui viennent immédiatement à l'esprit sont : acheter ou louer. Un sondage exclusif réalisé par Pro BTP pour *Le Moniteur* lors de la dernière édition d'Intermat en 2006 avait montré que la location est bien ancrée dans les

habitudes de gestion des entreprises. C'est pourquoi chez Loxam, le catalogue de matériels disponibles s'étoffe davantage chaque année et de nouveaux services font leur apparition.

Parmi les plus remarquables, le contrat « Minilease » est une offre de location moyenne ou longue durée qui allie le confort de la propriété aux avantages de la location. Comment ? Le principe d'un contrat « Minilease » est simple. Moyennant un loyer mensuel fixe tout compris (formule « full service »), l'entrepreneur dispose d'un matériel récent de moins de deux ans, disponible à tout moment sans avoir à se préoccuper des contraintes de maintenance. Il assure juste les contrôles quotidiens : vérification des niveaux, nettoyage des filtres...

De la meuleuse d'angle à la minipelle, cette solution de location est possible tant pour l'outillage électroporatif que pour tous les autres matériels, toujours haut de gamme et sélectionnés dans les catalogues des grands

constructeurs. Techniquement, c'est l'assurance, en cas de panne, d'un échange immédiat et pendant toute la durée de la location. Finis l'immobilisation, les arrêts de chantier, les allers-retours à l'agence...

Financièrement, la location longue durée version « Minilease » sur un, deux ou trois ans simplifie la gestion de l'entreprise au quotidien. En externalisant l'achat, le financement et l'assurance, les coûts de production diminuent. Pas d'amortissement complexe, ni de coût fiscal à intégrer puisque les loyers mensuels passent en charges, sans autres frais. La facturation forfaitaire mensuelle permet au chef d'entreprise d'avoir une bonne visibilité sur sa trésorerie et de prioriser ses investissements sur son cœur de métier. Et pour l'établissement de devis, l'imputation au chantier du coût de l'outillage et du matériel est enfin possible !



LOXAM
Tél. : 0800 20 40 80
www.loxam.com



Bernard Driesman, chef d'entreprise

À propos du contrat « Minilease »

Vous venez de souscrire un contrat « Minilease » pour la première fois. Pourquoi avoir franchi le pas ?

En tant que chef d'entreprise, je préfère limiter mes investissements dans le matériel et la logistique pour les consacrer à mon cœur de métier. Nous avons étudié de nombreuses options mais au vu de la fréquence et de la durée moyenne des matériels que nous louons le contrat « Minilease » sur trois ans, s'avère la solution la plus rentable.

En matière de sécurité, quels sont les atouts de cette solution ?

Comme tout chef d'entreprise, je suis tenu de mettre à disposition de mes collaborateurs tout le nécessaire pour assurer leur sécurité.

Or la réglementation évolue vite et je ne suis jamais certain d'être au fait des dernières évolutions. Comme le contrat « Minilease » garantit des matériels récents, je n'ai plus cette épée de Damoclès au-dessus de la tête.

En ressentez-vous les bénéfices sur le chantier ?

Oui, et à plusieurs titres. D'abord, je n'ai plus la crainte d'une immobilisation du chantier en cas de panne. Loxam s'engage à me prêter un matériel de remplacement dans les plus brefs délais et pendant toute la durée de la réparation. Ensuite, l'image de l'entreprise est très valorisée car le matériel est récent et en bon état, les riverains des chantiers sont de plus en plus sensibilisés aux nuisances de chantier (pollution, bruit...). J'aurais même pu faire peindre les machines aux couleurs de ma société.